



COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

PV N° 1 - REUNION DU 03 SEPTEMBRE 2018 à 18 H 00

Membres du bureau
Présents

VICTORIN Thierry - AZIZI Mustapha - CAYOL Albert - LINDOR Jean
Pierre - MANDE José Marc - JOSEPH Sonia - JEAN MARIE Steve -
DUJON Maurice - SILEBER Rolande - ELINA Raymond - Muriel HIGHT

Membres du bureau
Absents excusés

FONTAINE Marcel - ELIMA Patricia - AMOSIE
Victor - MERILLE François- PASCAL Thierry -
JUBENOT Jean-Pierre

Désignations pour la semaine

La CRA a désigné les arbitres pour le week-end à venir. Toutefois, ces désignations sont susceptibles de changer après la validation des dossiers médicaux par la commission médicale de ce soir, sous réserve d'édition de leurs licences.

Licences d'arbitres

Le président demande aux arbitres de se rapprocher de leurs clubs respectifs afin que la demande de licence soit effectuée. **Seuls les arbitres licenciés seront désignés.**

Planning de formation pour ce début de saison

La CRA informe les arbitres des dates de formations suivantes :

TESTS THEORIQUES DE DEBUT DE SAISON	
Cayenne	10 septembre 2018
Kourou	19 septembre 2018
Saint Laurent	28 septembre 2018
FORMATION INITIALE ET PASSAGE DE GRADES	
Cayenne	27, 28, 29 septembre 2018
Kourou	27, 28, 29 septembre 2018
Saint Laurent	28, 29, 30 septembre 2018
Saint Georges	14, 15 et 16 octobre 2018

La présence de tous les arbitres est OBLIGATOIRE aux tests théoriques de début de saison !

Formation FIFA à Haïti

Une formation FIFA est programmée du 14 au 21 octobre 2018. Quatre arbitres sont désignés pour représenter l'arbitrage Guyanais. Ces arbitres sont les suivants :

M. PREVOT, M. HAMEL, M. LABORDE et M. DOEKOE.

Le président insiste sur les points suivants :

- exemplarité quant au comportement de ces ambassadeurs,
- condition physique irréprochable,
- connaissance des lois du jeu.

M. PREVOT Grégory présent à la réunion accepte d'être le chef de file du groupe. A ce titre, il est chargé de la préparation physique et théorique de ses collègues. A sa demande, un équipement (tenue d'échauffement et / ou d'entraînement) leur sera fourni par la ligue.

Stage de début de saison des arbitres futsal

Un stage de début de saison s'est déroulé dimanche 2 septembre 2018. Celui-ci a permis aux arbitres futsal :

- de revoir les lois du jeu,
- de passer les tests physique et théorique,
- se former sur la Feuille de Match Informatisée (FMI),

Le président de CRA est également intervenu à propos de l'importance de connaître les lois du jeu afin d'éviter que des réserves techniques ne soient posées.

Validation des formateurs futsal

Cette première réunion a permis la validation officielle de **M. PREVOT Grégory** et de **Mlle LEONCO Elodie** en tant que formateur futsal.

Courrier de Mme DAS GRACAS DIAS Patricia

A travers un courrier envoyé à la CRA, Mme DAS GRACAS DIAS Patricia souhaite démissionner de ses fonctions d'arbitre. La commission regrette cette décision, mais ne s'y oppose pas.

Mlle DAS GRACAS est une arbitre en qui la CRA reconnaît des qualités certaines. C'est d'ailleurs pour cela que le président lui propose de s'accorder du recul et espère la revoir sur les terrains la saison prochaine...

Sous commission féminine

Le président encourage la sous commission féminine dans ses travaux de recrutement, de formation et de fidélisation d'arbitres. Il demande qu'un projet lui soit présenté pour la semaine prochaine (objectifs, calendrier, moyens, budget prévisionnel).

Présence de secouristes lors des tests physiques

Le président au directeur de la ligue, M. MONTGENIE que les pompiers ou les premiers secours soient systématiquement prévenus lors des sessions de tests physiques des arbitres.

Arbitres présents	Arbitres absents excusés
JEAN MARIE Georges – FABIEN Jean Claude – MICHEL Pierre – KNIGHT Dexter – AZOR Katia – NOEL Luxon – AZOR Katia – SALIBER Wesley – BEAUFOR Axel – LABORDE Lovensky – PREVOT Grégory – REYNOLD Pinthiève – ADENET Wendy – MONTGENIE Richard	

RAPPEL SUR LES LOIS DU JEU

Le président tient à faire un rappel sur les lois suivantes :

LOI 3 : NOMBRE DE JOUEURS

cas 1 : Les joueurs **TITULAIRES DOIVENT OBLIGATOIREMENT ETRE INSCRITS SUR LA FEUILLE DE MATCH S'ILS SONT PRESENTS avant le coup d'envoi.**

Si à l'heure du coup d'envoi, une équipe préfère attendre un, deux ou trois joueurs titulaires, elle débutera alors la rencontre en sous effectif (à 10, à 9 voire à 8 joueurs).

Les joueurs TITULAIRES ABSENTS NE DOIVENT PAS ETRE INSCRITS SUR LA FEUILLE DE MATCH !

A leur arrivée, l'arbitre appellera le capitaine adverse (éducateur chez les jeunes) pour vérifier l'identité du joueur avant de pénétrer sur le terrain. Il notera les références du joueur sur son carton d'arbitrage, puis complètera la feuille de match à la mi-temps ou à la fin de la rencontre si le(s) joueur(s) est (sont) arrivé(s) après la mi-temps.

cas 2 : Les **REPLACANTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ETRE INSCRITS SUR LA FEUILLE DE MATCH** avant le coup d'envoi, même s'ils ne sont pas présents.

Les joueurs OBLIGATOIREMENT REPLACANTS DOIVENT ETRE INSCRITS SUR LA FEUILLE DE MATCH !

- Une attention et vigilance particulière est demandée aux arbitres pour être sûrs que tout joueur qui participe à une rencontre soit bien inscrit sur la feuille de match et que la vérification des joueurs ait bien été faite par le capitaine ou dirigeant des équipes conformément à la procédure exigée.

- Procédure de changement de joueurs. Afin de limiter les pertes de temps lors des procédures de remplacement, l'International Board (IFAB) autorise qu'un joueur remplacé **sorte de l'aire de jeu à tout emplacement du terrain**. Par contre, le joueur remplaçant DOIT quant à lui entrer sur le terrain à partir de la ligne médiane après vérification de son équipement et après autorisation de l'arbitre.

- Nombre de remplacements : **LORS DES MATCHS DE COUPE ET UNIQUEMENT EN CAS DE PROLONGATIONS**, il est autorisé de procéder à un 4ème changement.

LOI 12 : FAUTES ET INCORRECTIONS

Le président demande aux arbitres de bien différencier entre une FAUTE GROSSIERE et UN ACTE DE BRUTALITE.

Dans le premier cas, **FAUTE GROSSIERE**, le joueur fautif **prétexte la dispute du ballon** pour tacler le ballon en mettant en danger l'intégrité physique d'un adversaire. C'est ainsi que :

" tout joueur qui assène un coup à un adversaire lorsqu'il dispute de ballon, de devant, de côté ou de derrière, avec une jambe ou les deux, avec force excessive ou de nature à

mettre en danger l'intégrité physique de l'adversaire, se rend coupable d'une faute grossière "

L'acte de BRUTALITE quant à lui correspond à une faute d'un joueur envers un adversaire, un coéquipier, un officiel d'équipe, un arbitre, un spectateur ou toute autre personne, **sans disputer le ballon**.

Ces deux cas conduiront évidemment à **l'exclusion** du joueur avec **rapport** complémentaire circonstancié adressé à la commission compétente sous 24 heures.

TOUR DE TABLE SUR LES RENCONTRES PASSÉES

Un tour de table a permis aux arbitres de s'exprimer à tour de rôle. M. PIERRE Michel a relaté le fait de jeu qui a poussé le capitaine de l'ASL Sport Guyanais à formuler une réserve technique lors du match contre l'AJ Balata Abriba.

Aucun autre fait de jeu particulier n'a été relevé.

RESERVE TECHNIQUE

Une réserve technique a été formulée lors du match opposant ASL Sport Guyanais à l'AJ Balata du vendredi 31 août 2018 (1ère journée championnat R2). La CRA a **reçu le rapport de l'arbitre et du délégué**. Nous restons en attente de la **feuille de match et du rapport de l'ASL Sport Guyanais** pour instruire cette réserve.

Le Président a levé la séance à 21h00.

Le secrétaire de la séance
AZIZ Mustapha

Président de la CRA
VICTORIN Thierry